



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs Philippe Nantermod, PLR, Guido Walker, CVPO, Nicolas Melly (suppl.), PDCC, Marcelle Monnet-Terrettaz, AdG/LA, et cosignataires
Objet Un rapport sur l'avenir de la ligne du Simplon, côté italien
Date 14.11.2014
Numéro 5.0121

Nous pouvons répondre aux questions des postulants comme suit (les réponses étant rendues également par écrit, seuls les passages encadrés et en gras-italique sont prononcés en plenum)

L'Office fédéral des transports (OFT - instance fédérale compétente en charge de ce dossier) informe régulièrement l'Etat du Valais, quant à l'état d'avancement des mesures prévues ou en cours pour les infrastructures ferroviaires (et de leur exploitation) sur le territoire italien. Ainsi le tronçon entre le côté sud du tunnel ferroviaire du Simplon et le nœud ferré régional de Domodossola (I) est propriété de Rete Ferroviaria Italiana (RFI), gestionnaire italien de l'infrastructure ferroviaire. Pour ce qui est des mesures à réaliser sur le territoire italien, nécessaires à l'accroissement et à la sécurité du trafic par le rail, c'est bien évidemment l'Etat italien, par son ministère des transports, qui est en charge de ce dossier. Il est à relever que de gros travaux de rénovation sont en cours sur la rampe sud du Simplon et qu'ils dureront jusqu'à mi-2016 environ. Ces travaux à charge des partenaires italiens démontrent à l'évidence que RFI assure le maintien des infrastructures et un niveau correct de sécurité sur la ligne ferroviaire du Simplon, conformément aux exigences sécuritaires et d'exploitation de lignes ferroviaires européennes.

Lors de la dernière réunion du groupe de travail « Infrastructure et suivi » réunissant la Suisse et l'Italie (qui a eu lieu le 22 09 2014 à Milan et à laquelle le canton du Valais avait pu prendre part avec le soutien de l'OFT), les prochaines phases des aménagements au gabarit de 4 mètres sur le territoire italien ont été engagées. Il a été décidé que, non seulement les élargissements du profil d'espace libre seraient pris en compte, mais qu'ils seraient aussi harmonisés avec l'aménagement de la capacité et de la stabilité des horaires sur l'axe du Lötschberg – Simplon.

En effet, il est indispensable d'optimiser la capacité au nord de Domodossola pour que les élargissements du profil d'espace libre au sud de cette ville, nommément entre Premosello et Arona, puissent être pleinement utiles.

Le groupe de travail ad hoc, dans lequel siègent, entre autres, des représentants de l'OFT et du Ministère des transports italiens, a chargé le gestionnaire d'infrastructure italien RFI d'évaluer les coûts générés pour l'amélioration de la capacité ferroviaire et de la sécurité sur la rampe sud du Simplon. Ces réponses sont attendues pour la prochaine réunion en avril 2016. A cette échéance, RFI doit mettre en évidence la capacité manquante sur les tronçons concernés et les coûts de l'accroissement requis pour chaque chantier.

Ce même groupe de travail travaille également sur la limitation de vitesse à 10 km/h des trains portecamions sur les branchements de la rampe Sud du Simplon. L'autorité sécuritaire italienne, Agenzia Nazionale per la Sicurezza Ferroviaria (ANSF), a effectué des courses d'essai et en analyse les résultats. RFI est au courant de la situation et informe régulièrement le groupe de travail. L'Etat du Valais est ainsi tenu régulièrement informé

L'OFT attire à chaque réunion l'attention sur l'importance de conditions-cadres attrayantes, conditions indispensables au développement du trafic ferroviaire, et demande à la délégation italienne de prendre les mesures nécessaires.

L'Etat du Valais s'est engagé depuis de nombreuses années pour assurer au mieux la pérennité et le développement de la ligne ferroviaire internationale du Simplon. Dans le cadre de l'offre régionale de transport, l'Etat du Valais, par son Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) défend et subventionne tant le trafic régional route et rail entre Brig et Domodossola (I), ainsi que l'offre de transport combinée porte-autos entre Brig et Iselle(I).

Dans le cadre de l'élaboration de FAIF – STEP 2, une mesure (VS-06 « Cadence horaire entre Brigue et Domodossola en trafic régional », voir sous http://www.ctso.ch/doc/CTSO_Rapport_PROD_PP_26.11.14.pdf) pour l'amélioration de l'offre régionale de transport a été déposée à fin 2014 auprès de la Confédération/OFT.

Le DTEE participe de manière constructive (mais en qualité d'auditeur invité par l'OFT) aux réunions bilatérales réunissant les représentants de la Confédération et la délégation du ministère des transports italiens. Il entend bien poursuivre ses actions dans le sens attendu, pour garantir l'amélioration et le développement des raccordements nationaux et internationaux.

A ce titre, l'Etat du Valais entend, dans la limite des compétences qui lui sont accordées, se focaliser sur une amélioration par étapes des offres de transport avec les cantons et les pays voisins. Au niveau du territoire, ce sont les infrastructures de mobilité de la plaine du Rhône, de la rive sud du Léman, du Lötschberg, du Simplon et du Grand-St-Bernard qui sont au premier plan. Concernant les moyens de transport, il s'agit principalement de poursuivre le développement des transports publics de longues distances. Cela concerne aussi le transport de marchandises lourdes qu'il s'agit de transférer autant que possible sur le rail (40 tonnes / transports de marchandises dangereuses).

Les questions précises posées dans ce postulat ne relèvent clairement pas des compétences de l'Etat du Valais, mais des attributions de la Confédération, en lien principalement avec sa régle des transports et de la gestion des bilatérales avec l'Europe, pour le domaine des transports terrestres.

Il est en outre rappelé qu'un postulat de la Commission des transports du Conseil national traite de ce sujet (voir http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134013). Ce postulat demande au Conseil fédéral de vérifier la possibilité que la Suisse prenne en charge l'exploitation et l'entretien du tronçon ferroviaire italien entre Iselle et Domodossola. Le Conseil fédéral avait proposé de rejeter le postulat, mais le Conseil National a décidé de l'adopter. L'OFT est chargé de préparer un rapport qui sera vraisemblablement transmis au Parlement en été 2016.

A l'heure où beaucoup demandent que l'Etat du Valais se concentre sur ses missions et compétences propres, nous suggérons aux postulants que ces questions pertinentes soient déposées et traitées auprès de l'instance compétente, en bonne concordance avec notre système légal fédéral.

Il est proposé le rejet du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières : néant

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : néant

Conséquences RPT : néant

Lieu, date Sion, le 8 octobre 2015